

Règlements concours photo Zoom, Cowansville 2025

1. Le concours

Un concours ouvert à tous. Partagez vos coups de cœur avec nous et faites-nous parvenir vos photos sur le thème suivant : **l'harmonie des contraires**.

2. Critères du concours

Vous trouverez, joint au formulaire d'inscription, les formulaires de consentement obligatoire.

Description

Explorez les contraires qui coexistent naturellement dans notre environnement! Jouez avec les contrastes de couleurs, les contrastes de dimensions, la lumière et l'ombre, le mouvement et l'immobilité, la nature et l'architecture, les contrastes d'âge, la tradition et la modernité, les matériaux opposés. Utilisez diverses techniques pour bien souligner les contraires : cadrage, composition, profondeur de champ, perspective ...

L'inscription au concours se termine le 27 juillet 2025 à 23h59, heure de l'Est. Après cette période, aucune photo ne sera acceptée. Au terme du concours, notre jury sélectionnera les photos finalistes.

Elles feront l'objet d'un vernissage en septembre 2025 et d'une exposition sur un parcours traversant une portion du Centre de la Nature de Cowansville.

Les gagnants seront désignés au mois de septembre 2025.

Vous pouvez envoyer quatre photos, deux en format vertical et deux en format horizontal.

3. Récompenses

Exposition de 10 mois sur le parcours photo et invitation au vernissage.

Courir la chance de gagner une bourse coup de cœur du jury de 300 \$.

Une bourse coup de cœur du public de 150 \$ sera donnée à l'artiste dont la photographie aura eu le plus de votes de la part du public lors du concours Coup de cœur d'octobre 2025 à juillet 2026.

À la fin de l'exposition, votre photo vous sera remise.

4. Admissibilité

Ce concours s'adresse aux photographes amateurs et professionnels et à toute personne résidant légalement dans les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska à partir du 1^{er} mars 2025.

Pour être admissibles, les photographies doivent respecter les règles suivantes :

1. Chaque personne participante peut présenter un maximum de quatre photos (dont deux verticales et deux horizontales). Celles-ci peuvent être en noir et blanc ou en couleur, provenant d'un appareil numérique ou argentique, ou d'un téléphone intelligent, **partout au Québec.**
2. **Les photographies doivent respecter les dimensions suivantes :**

iPhone ou Android :
 - a) L 20 po x H 26,667 po ou L 26,667 po x H 20 po.
 - b) 3024 x 4032 pixels à la résolution de 151ppp ou à la résolution minimale de 135 ppp.
Les autres appareils photo numériques :
 - a) L 20 po x H 30 po et L 30 po x H 20 po.
 - b) 2700 x 4050 pixels, à la résolution minimale de 135 ppp
3. Toutes les photographies, y compris les photos argentiques, doivent être soumises sur support numérique, en format JPG ou PNG.
4. Les photographies doivent être prises dans la résolution maximale de l'appareil utilisé et ne doivent pas dépasser 30 Mo
5. Les photographies doivent avoir un titre et être accompagnées d'un court texte descriptif, interprétatif ou informatif (maximum de 140 caractères), en français sur la feuille d'inscription.
6. Les photomontages et les photos assistées de l'IA, intelligence artificielle, ne seront pas acceptés.
7. Les formats carrés, panoramiques, et les cadrages, ainsi que la signature de l'artiste sur l'image, seront refusés.
8. Les formulaires d'inscription et de consentements doivent être dûment remplis.

Date limite de participation : 27 juillet 2025 à 23 h 59.

5. Participation

Pour participer, remplissez le formulaire d'inscription et assurez-vous que le titre de la photographie que vous déposez soit le même que celui inscrit sur votre formulaire.

Seules les photographies soumises par WeTransfer (www.wetransfer.com) à l'adresse courriel : amcdermott@ville.cowansville.qc.ca seront acceptées. Pour du support : Aude McDermott 450-263-0141, poste 269

7. Critères de sélection pour le jury

1. L'impact visuel : l'effet créé sur la sensibilité du public.
2. L'originalité : la capacité de rendre le sujet de façon singulière et avec style.
3. La pertinence relative au thème proposé.
4. Le traitement photographique: mise au point, cadrage, contrastes, etc.

8. Général

1. Le participant ne peut présenter une photographie ayant déjà été primée à un autre concours photographique.
2. Les récompenses ne sont ni échangeables, ni transférables, ni monnayables.
3. Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants, sauf avec les participants sélectionnés comme finalistes.
4. En participant au concours, chaque participant accepte de se conformer aux règlements du concours, qui sont sujets aux changements, et ce, sans préavis.
5. Attestation du droit d'auteur : le participant doit être le titulaire unique du droit d'auteur de la photographie présentée au concours et atteste avoir le consentement des personnes apparaissant sur la photographie, le cas échéant. Il dégage par le fait même toute poursuite qui pourrait être intentée contre la Ville de Cowansville à la suite de l'utilisation ultérieure de la photo soumise à ce concours.
6. Licence de reproduction et/ou publication : il est entendu que les photographies de tous les participants à ce concours pourront être reproduites et utilisées par la Ville de Cowansville et qu'à cet effet, les participants à ce concours accordent à la Ville tout droit de reproduction à l'intérieur de toute publication relative au concours photo. Les participants donnent le droit à la Ville de Cowansville de recadrer la photographie seulement pour les supports le nécessitant. Cowansville s'engage néanmoins à ne pas utiliser ces photos dans le cadre d'activités promotionnelles sans avoir eu au préalable, le consentement du propriétaire de l'image.
7. La Ville de Cowansville s'engage à verser une redevance de 100 \$ au photographe pour le tirage unique la photographie choisie comme prix de participation du concours coup de cœur du public.